

# SOMMAIRE

Remerciements	iv
Préface	v
Message du Secrétaire général des Nations unies	vii
Abréviations et acronymes	viii
Introduction : L'action parlementaire, un impératif	1
Aperçu général : Armes nucléaires – le point sur la situation actuelle	7
Exemples de bonnes pratiques et recommandations à l'intention des Parlements et des parlementaires	29
<b>Chapitre 1 – Réduction des arsenaux</b>	<b>35</b>
<b>Bonnes pratiques – États détenteurs</b>	
A. Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de 1987 <i>Vérifier les efforts de désarmement relatifs à une catégorie complète d'armes</i>	40
B. Initiatives nucléaires présidentielles de 1991 <i>Démontrer l'intérêt des mesures unilatérales</i>	41
C. Traité sur la réduction des armements stratégiques de 1991 (Start I) <i>Vérifier les efforts de désarmement relatifs aux armes stratégiques</i>	42
D. Bélarus, Kazakhstan, Ukraine et Afrique du Sud <i>Renoncer à la détention d'armes nucléaires</i>	43
E. Royaume-Uni : Réexamen de la politique de sécurité et de défense stratégique de 2010 <i>Réductions unilatérales</i>	44
F. Traité sur la réduction des armements stratégiques de 2010 (nouveau Start) <i>Nouvelles diminutions vérifiées</i>	45
<b>Bonnes pratiques – Alliés des EDAN</b>	
A. Le Canada et la Grèce <i>Retrait unilatéral des armes nucléaires tactiques déployées</i>	47
B. Cinq États membres de l'OTAN <i>Appel au retrait des armes tactiques</i>	48
C. Japon <i>Encourager la réduction des arsenaux</i>	50

<b>Chapitre 2 – Essais nucléaires</b>	<b>53</b>
<b>Bonnes pratiques – Tous les États</b>	
A. Ratification du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires (TICE)	
<i>Avancer vers l’entrée en vigueur</i>	56
B. Législation nationale d’application du TICE	
<i>Législation modèle – l’Australie montre la voie</i>	58
C. Renforcement des capacités au titre du TICE	
<i>Les parlementaires indonésiens mettent à profit l’Initiative de renforcement des capacités lancée par l’OTICE</i>	59
<b>Bonnes pratiques – États détenteurs</b>	
A. États-Unis : Loi d’indemnisation des victimes exposées à des radiations (Radiation Exposure Compensation Act)	
<i>Un mécanisme efficace</i>	61
B. Loi sur l’indemnisation des victimes des essais nucléaires français	
<i>Un pas dans la bonne direction</i>	62
<b>Chapitre 3 – Installations nucléaires et matières fissiles</b>	<b>65</b>
<b>Bonnes pratiques – États détenteurs</b>	
A. Moratoires sur la production des matières fissiles	
<i>Une importante mesure palliative</i>	68
B. Réduction concertée des menaces	
<i>Agir ensemble au bénéfice d’intérêts communs</i>	69
<b>Chapitre 4 – Terrorisme et criminalité</b>	<b>73</b>
<b>Bonnes pratiques – Tous les États</b>	
A. Résolution 1540 du Conseil de sécurité de l’ONU	
<i>Renforcement des capacités</i>	76
B. Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	
<i>Encourager la coopération</i>	77
<b>Bonnes pratiques – ENDAN</b>	
A. Nouvelle-Zélande	
<i>La prévention du terrorisme nucléaire suppose une approche globalisante</i>	79
B. Canada	
<i>Des mesures pénales qui ouvrent la voie d’une protection efficace</i>	80

<b>Chapitre 5 – Dissuasion nucléaire et sécurité</b>	<b>83</b>
<b>Bonnes pratiques – États détenteurs</b>	
A. États-Unis : Nuclear Posture Review 2010 <i>De l'objectif principal à la sécurité non nucléaire</i>	93
B. L'Inde et le plan d'action de Rajiv Gandhi au XXI <sup>e</sup> siècle <i>Réduire la prééminence des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité</i>	95
<b>Bonnes pratiques – Alliés des EDAN</b>	
A. Assemblée parlementaire de l'OTAN <i>Remise en question du statu quo et proposition de nouvelles solutions</i>	97
B. Parlement allemand <i>Questions sur la réduction de la place des armes nucléaires dans les politiques de sécurité</i>	98
C. Asie du Nord-Est <i>Renforcer la sécurité non nucléaire en créant une zone exempte d'armes nucléaire</i>	99
<b>Chapitre 6 – Zones exemptes d'armes nucléaires</b>	<b>101</b>
<b>Bonnes pratiques – ENDAN</b>	
A. Traités existants de constitution de zones exemptes d'armes nucléaires <i>Créer une règle d'interdiction des armes nucléaires</i>	103
<b>Bonnes pratiques – Tous les États</b>	
A. Appui parlementaire à la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires <i>Promouvoir une sécurité non nucléaire fondée sur la coopération</i>	105
<b>Bonnes pratiques – États détenteurs</b>	
A. Ratification des traités de Tlatelolco, Pelindaba et Rarotonga <i>Garanties négatives de sécurité</i>	108
<b>Chapitre 7 – Vérification, conformité et application</b>	<b>111</b>
<b>Bonnes pratiques – États détenteurs</b>	
A. Vérification au titre des traités de limitation des armes entre la Russie et les États-Unis <i>Des vecteurs aux ogives</i>	114
B. Centre de surveillance concertée des États-Unis <i>Quand les compétences de conception des bombes sont mises au service du désarmement</i>	116

C. Le programme britannique de vérification du désarmement et de la limitation des armes <i>Mise au point de techniques de vérification en vue du démantèlement     des ogives</i>	118
<b>Bonnes pratiques – Tous les États</b>	
A. Régime de vérification du traité d’interdiction complète des essais nucléaires <i>Garantir le respect du TICE</i>	119
B. Initiative conjointe Royaume-Uni – Norvège <i>Coopération entre un État doté et un État non doté de l’arme nucléaire</i>	123
<b>Chapitre 8 – Dépenses, entreprises et recherche scientifique en matière nucléaire</b>	<b>125</b>
<b>Bonnes pratiques – États détenteurs</b>	
A. Suspension du financement des bombes nucléaires anti-bunkers <i>Halte aux nouvelles générations d’engins nucléaires</i>	128
B. Le programme « Freeze the Nukes – Fund the Future » et la loi Sane <i>Réorganiser les priorités budgétaires pour renforcer la sécurité nationale</i>	129
<b>Bonnes pratiques – Alliés des EDAN</b>	
A. Arrêt des investissements dans les entreprises d’armement nucléaire <i>Faire des investissements conformes aux obligations internationales</i>	133
<b>Bonnes pratiques – ENDAN</b>	
A. Résolution parlementaire en faveur du plan du Secrétaire général de l’ONU sur le désarmement nucléaire <i>Réorienter les dépenses en armes nucléaires vers les Objectifs     du Millénaire pour le développement</i>	135
<b>Chapitre 9 – Lois et règles : vers le non-emploi et l’interdiction</b>	<b>137</b>
<b>Bonnes pratiques – États détenteurs</b>	
A. Pacte de non-recours en premier <i>Mesure bilatérale de confiance</i>	140
B. États-Unis : Nuclear Posture Review 2010 <i>Vers une règle de non-emploi</i>	141
<b>Bonnes pratiques – ENDAN</b>	
A. Zone néo-zélandaise exempte d’armes nucléaires, Loi relative à la limitation des armes et au désarmement <i>D’allié nucléaire à militant anti-nucléaire</i>	142

B. Amendement de la constitution philippine	
Ancrage de la règle anti-nucléaire	144
C. Loi constitutionnelle en faveur d'une Autriche exempte d'armes nucléaires	
<i>Engagement en faveur d'une politique antinucléaire</i>	145
D. Mongolie : loi sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires	
<i>Reconnaissance conférée par l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires concernant un seul État</i>	145
<b>Chapitre 10 – Négociations en vue d'un traité ou d'une série d'accords sur les armes nucléaires</b>	<b>149</b>
<b>Bonnes pratiques – Tous les États</b>	
A. Résolutions parlementaires à l'appui d'une convention sur les armes nucléaires et du plan du Secrétaire général de l'ONU	
<i>Pour une approche globale du désarmement nucléaire</i>	151
B. Auditions relatives à la convention sur les armes nucléaires	
<i>Étude des éléments d'un traité mondial d'abolition des armes nucléaires</i>	154
<b>Chapitre 11 – Mise en place de mécanismes et d'institutions de promotion du désarmement nucléaire</b>	<b>157</b>
<b>Bonnes pratiques – Tous les États</b>	
A. États-Unis : Agence de maîtrise des armes et du désarmement	
<i>Une voix indépendante en faveur de la maîtrise des armements</i>	159
B. Sous-commission du Bundestag sur le désarmement, la maîtrise des armes et la non-prolifération	
<i>Un organe parlementaire se penche sur les différents moyens d'œuvrer en faveur de la non-prolifération et du désarmement</i>	161
C. Ministère néo-zélandais du Désarmement et de la maîtrise des armes	
<i>Une institutionnalisation exemplaire de l'engagement de désarmement nucléaire</i>	161
D. Participation active des parlementaires aux forums internationaux	
<i>Donner une perspective parlementaire aux efforts multilatéraux en faveur du désarmement</i>	162

<b>Chapitre 12 – Éducation en matière de désarmement</b>	<b>165</b>
<b>Bonnes pratiques – Tous les États</b>	
A. Fonds des Nations Unies pour la mise en œuvre du programme néo-zélandais d'éducation en matière de désarmement <i>Faciliter la mise en œuvre des programmes d'éducation en matière de désarmement</i>	167
B. Projection de films au parlement <i>Utiliser l'impact des œuvres audiovisuelles</i>	168
C. Journée internationale contre les essais nucléaires <i>Une manière efficace d'attirer l'attention sur les essais nucléaires</i>	169
<b>Annexes</b>	
<b>Annexe I.</b> Résumé des recommandations à l'intention des parlementaires	171
<b>Annexe II.</b> Résolution de l'Union interparlementaire (UIP) <i>Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements (avril 2009)</i>	181
<b>Annexe III.</b> Proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU sur le désarmement nucléaire	188
<b>Annexe IV.</b> Lettre du Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon aux Présidents de parlement	191
<b>Annexe V.</b> Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (juillet 1996)	193
<b>Annexe VI.</b> Résolution du Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : <i>Vers l'élimination des armes nucléaires</i> (Novembre 2011)	196
<b>Annexe VII.</b> Modèle de convention relative aux armes nucléaires	199
<b>Annexe VIII.</b> Déclarations et rapports de personnalités éminentes en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires	202
<b>Références</b>	<b>204</b>